

Périgueux, le 5 mai 2020

## Communiqué de presse

### Organisation de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire et sur instructions du Gouvernement, les cérémonies du 8 mai 2020 dans les villes chefs-lieux du département et d'arrondissements se dérouleront selon les modalités suivantes :

- Pas de présence du public en revanche, la population est invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant les balcons, fenêtres
- Pas de présence de troupes, des forces de sécurité, ni d'invités.
- Le nombre de personnes présentes sera très limité. Les gestes de distanciation seront appliqués.
- Eu égard à l'âge de leurs membres, les associations d'anciens combattants ne seront pas conviées. Seul, l'un des deux vice-présidents du conseil départemental de l'ONAC sera présent à Périgueux.
- La présence des porte-drapeaux se limitera à un porte-drapeaux, de préférence jeune. Sa présence ne sera pas obligatoire, s'il ne peut se trouver de volontaire.
- Il sera procédé à un seul dépôt de gerbe au monument aux morts.

Au niveau communal, le maire, procédera au dépôt d'une gerbe, dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement. Là encore, le nombre de personnes présentes ne pourra excéder 2-3 personnes, les mesures de distanciation devront être respectées.

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 05 53 02 24 07 – 05 53 02 24 38  
Port : 06 22 64 43 84  
Mél : [pref-communication@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-communication@dordogne.gouv.fr)

2 avenue Paul-Louis Courier  
24024 Périgueux Cedex

